

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2025 – 069

Le 13 mai 2025

AUCUN RAJUSTEMENT DE CONTRAT - Erratum (date ex-dividende) MAG Silver Corp. (MAG) Dividende lié aux flux de trésorerie

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 057-25 et de l'avis aux membres No. 2025-066 publiés le 12 mai 2025, la date ex-dividende du dividende lié aux flux de trésorerie de MAG Silver Corp. est le 16 mai 2025.

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 057-25 et dans l'avis aux membres No. 2025-066 demeurent inchangé.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la Division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC